

RÉPUBLIQUE FRANCAISE : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Minzier (74270)	Séance du 13 avril 2023 Par suite d'une convocation en date du 6 avril 2023, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 13 avril 2023 à 20h30 sous la présidence de Monsieur Jérémie COURLET, Maire.
Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 09 Votants : 10 Délibération n° 21_2023	Etaient présents : Alexandre BAUDET, Jérémie COURLET, Nicolas GIROD, Sébastien REY-GORREZ, André MORARD, Béatrice TISSOT, Marie TROUILLET, Céline GEORG, Gaëlle MESSINA Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents excusés : Yanis ETHEVE, Christelle DEROBERT, Carole ETTORI (a donné pouvoir à Nicolas GIROD), Aline SIMOES, Marie-José GIUSTI, Rémi BESSERER Secrétaire de séance : Alexandre BAUDET

Objet : ADHESION A L'APPLICATION PANNEAU POCKET

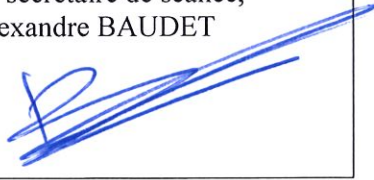
Le Maire présente une application mobile « Panneau Pocket » proposée par la CCUR aux fins d'informer rapidement et directement les habitants qui le souhaitent de tout évènement sur la Commune (réunion, travaux, cérémonie etc), moyennant une adhésion annuelle de 230 € pour la Mairie et est totalement gratuite pour les habitants.

Monsieur le Maire précise que cette adhésion annuelle comprend : un nombre illimité de publication de panneaux, une formation à l'utilisation, une assistance téléphonique 7/7 jours et un envoi gratuit de documents de communication pour les habitants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

- Accepte l'offre d'adhésion à l'application « Panneau Pocket » pour un montant annuel de 230 €, renouvelable par reconduction expresse,
- Autorise le Maire à signer tout document s'y rapportant

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : Et de la publication le :	Pour extrait conforme, Le Maire, Jérémie COURLET 	Le secrétaire de séance, Alexandre BAUDET 
---	---	---